

Toulouse, le 26/10/2018
DCT/DA/Geipan

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

SAINT-BRANCHS (37) 16.05.1993

CAS D'OBSERVATION

1 – CONTEXTE

Dans les publications du Geipan (www.geipan.fr) figurent des cas anciens classés à l'époque (A, B, C ou D) et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen, dans le seul but d'être plus pertinent dans les conclusions. Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelquefois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification.

Ce cas d'observation précédemment classé D et nommé SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE (37) 16.05.1993 fait partie d'un ensemble de cas réexaminés récemment. Ce cas est également connu sous le nom de CORMERY (37) 1993.

Ce cas concerne l'observation d'un PAN par 3 témoins à partir du lieu-dit « La chaussée » à SAINT-BRANCHS jusqu'à ESVRES (37) (commune également appelée ESVRES-SUR-INDRE (37)) durant la nuit du 15 au 16 mai 1993 entre minuit et une heure du matin alors qu'ils rentraient d'une soirée.

Seul un témoin s'est rendu à la gendarmerie de CORMERY (37) le 28 mai 1993 pour déposer son témoignage.

Le dossier est clos le 30 mai, sans que les 2 autres témoins aient pu être entendus, puis envoyé au SEPRA, qui le classe en PAN D.

2- DESCRIPTION DU CAS

Extrait du PV de T1:

« Je tiens à vous signaler et à vous faire part de l'observation que j'ai faite le 16 mai 1993 entre 0h00 et 01h00.

J'étais en compagnie de mon époux et de ma fille XXX. Nous circulions à bord de notre véhicule personnel sur le CD 85, axe reliant les communes de St Branchs et d'Esvres Sur Indre (37). Nous revenions d'une soirée à Louans (37) et regagnions notre domicile à Esvres. Notre itinéraire a été le suivant à partir de St Branchs : St Branchs (CD 85), puis la rue nationale (CD 17) dans l'agglomération d'Esvres, ensuite la rue du Vallon et enfin la rue du 11 novembre.

Le phénomène, que j'ai vu ainsi que mon mari et ma fille, a commencé sur le CD 85 au lieu-dit « La Chaussée » ».

Il faisait nuit nous circulions avec nos feux de route et c'est mon mari qui conduisait. J'occupais la place de passager avant droit et ma fille était à l'arrière gauche, derrière son père. Il ne pleuvait pas du tout. Il y avait des éclairs mais sans tonnerre. Je précise que les éclairs étaient au loin. Le ciel était sans nuage.

Nous étions très étendus car nous venions de passer une bonne soirée.

Sur cet axe (CD85), nous n'avons croisé aucun autre usager de la route ce qui n'a pas été le cas dans l'agglomération d'Esvres car nous avons rencontré plusieurs véhicules. Ces croisements ont eu lieu entre le pont de l'Indre et la rue du Vallon, c'est-à-dire sur le CD 17. Ces véhicules circulaient dans le sens Esvres/Cormery.

Nous avons observé ce phénomène à partir du lieu-dit « La Chaussée » ».

La forme que j'ai vu était assez allongée et se déplaçait devant notre véhicule, à la même vitesse que la notre, à environ 100 km/h, sur le CD 85.

Cette forme, éclairée par en dessous d'une lumière bleutée, était devant nous à la hauteur de nos phares. Je n'avais pas besoin de me pencher ou de faire un effort pour observer l'O.V.N.I. Je ne peux pas évaluer la distance entre notre véhicule et l'objet.

L'objet nous précédait sans quitter notre direction de marche. Il se déplaçait de droite à gauche et de gauche à droite, il avait toujours ce même mouvement dans l'espace, sans nous quitter, toujours à la même hauteur, à la même distance de nous et à la même vitesse.

Cet objet n'avait pas de consistance. Il n'avait pas beaucoup d'envergure et une faible épaisseur. Je n'arrivais pas à distinguer de volume bien précis.

Il y avait qu'un seul objet d'une couleur bleutée. Il n'a pas changé de couleur et de forme.

Nous possédons une Ford Orion de couleur blanche.

Nous n'avons eu aucun problème mécanique ou électrique durant notre trajet.

Nous avons pu l'observer jusqu'au pont de l'Indre.

Puis en empruntant la rue du Vallon dans Esvres, au niveau de la rue du Peu, nous avons pu de nouveau observer le phénomène. L'objet était identique. Nous circulions alors à une vitesse d'environ 40 km/h.

Il se déplaçait toujours devant notre véhicule avec le même mouvement dans l'espace. A l'intersection de la rue du Vallon et de la rue du 11 novembre, nous n'avons plus vu l'O.V.N.I. Mais nous avons pu observé

une série d'éclairs, très rapprochée et cela a cessé. Il n'y avait plus d'éclairs dans le ciel et l'O.V.N.I. n'était plus là.

Ensuite nous sommes rentrés chez nous sans problème.

Non, il ne s'est posé sur le sol durant notre observation.

Je ne sais pas car nous n'avons rien entendu, nous étions dans le véhicule. Je précise que nous nous sommes pas arrêtés.

Notre observation a été faite sur une distance de 04 Km.

Non, nous n'avons pas absorbé d'alcool durant notre soirée, nous étions au café théâtre de Louans.

Mon mari ne pourra pas venir témoigner car il est parti depuis le 28 mai 93 et il sera de retour vers le 15 juin 93. En ce qui concerne ma fille XXX elle est en examen et ne pourra pas venir témoigner avant la mi-juin.

Je ne savais pas qu'elle était la démarche à faire et j'attendais de rencontrer les Gendarmes à la Mairie pour leurs poser la question. De part, ma profession et la place que j'occupe à la Mairie d'Esvres, personne n'est venue à la Mairie pour nous faire part d'une même observation.

C'est la première fois que je vois un O.V.N.I.»

Les témoins ont passé la soirée à LOUANS (37), puis sont rentrés chez eux. Ils sont pour cela passés par SAINT-BRANCHS (37) puis ont emprunté la D85 en direction du Nord (**Annexe 1**).

Le PAN est vu pour la première fois sur la D85 au le lieu-dit « La Chaussée » commune de SAINT-BRANCHS (37). Le PAN est face aux témoins, c'est-à-dire vers le Nord ou le Nord-Nord-Est (**Annexe 2**). Poursuivant leur route, les témoins rentrent sur la commune d'ESVRES (37) et ont pu voir le PAN jusqu'au pont de l'Indre, environ 3 km plus loin.

Après le pont, les témoins empruntent la rue nationale, puis la rue du Vallon. Le PAN est revu au niveau du carrefour entre la rue du Vallon et de la rue du Peu, toujours devant le véhicule, c'est-à-dire vers le Nord-Nord-Est (**Annexe 3**). Le PAN disparaît alors que les témoins tournent dans la rue du 11 novembre, environ 500 m plus loin (**Annexe 4**).

Le PAN était donc toujours visible vers le Nord-Nord-Est, effectuant des mouvements de droite à gauche et de gauche à droite. Il était bas sur l'horizon, sans être au sol, puisque le témoin principal le décrit à la hauteur des phares du véhicule.

On peut estimer la durée de la 1^{ère} phase d'observation à une ou deux minutes environ, puisque les témoins roulaient à 100 km/h, et la seconde phase de l'observation à environ une minute, puisque les témoins roulaient à 40 km/h.

Aucun autre témoin n'a pu être trouvé.

3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Le dossier est transmis à un enquêteur à distance le 26 janvier 2018.

Situation météo : la station météorologique la plus proche ayant conservé des archives en date de l'observation est celle de Tours – Parçay-Meslay (37), distante de 17 km environ au Nord du lieu d'observation. Les données indiquent une température comprise entre 8 et 9°C et un vent faible de 11 km/h soufflant du Sud-Ouest à 23h00 et du Sud à 2h00. La visibilité horizontale était comprise entre 15 et 20 km. La baisse de visibilité horizontale constatée indique l'arrivée très probable de nuages (**Annexe 5**).

Il est à noter que le témoin indique la présence d'éclairs sans tonnerre au loin. La direction de ces éclairs n'est pas indiquée. Le témoin indique également l'absence de pluie et un ciel sans nuage lors de l'observation. Les éclairs observés devaient donc provenir d'un orage lointain, confiné à l'horizon du lieu d'observation. Les archives météo montrent un temps perturbé sur la Normandie et la Bretagne le 15 mai 1993 à 21h00 TU, c'est-à-dire à 23h00 heure légale, ce qui est cohérent avec la présence d'une zone orageuse loin au Nord du lieu d'observation (**Annexes 6 et 7**).

Situation astronomique : une reconstitution sur Stellarium pour Tours (37), ville située à 14 km au Nord-Ouest du lieu d'observation, le 16 mai 1993 à 0h00 montre l'absence de la Lune dans le ciel au moment de l'observation. Deux planètes sont visibles à l'œil nu : Jupiter (magnitude -1,86) à 39° de hauteur au Sud-Sud-Ouest, et Mars (magnitude 1,40) à 26° de hauteur à l'Ouest.

Les autres astres remarquables sont les étoiles Vega à 37° de hauteur à l'Est, Arcturus à 61° de hauteur au Sud, et enfin Capella, à 15° de hauteur au Nord-Ouest (**Annexe 8**).

Hormis les étoiles de la constellation de Cassiopée, aucun astre remarquable n'est présent dans le secteur d'observation du PAN.

Situation aéronautique et astronautique : le témoin ne mentionne pas avoir vu d'avion ou de satellite durant l'observation.

Etant donné le très long délai entre la date de l'observation et le retraitement du cas par le GEIPAN, il est impossible de vérifier les vols d'avions étant passés à proximité du lieu d'observation. Il est à noter que celui-ci est situé à 17 km au Sud-Est de l'aéroport de Tours-Val de Loire (37).

Le satellite le plus brillant à l'époque de l'observation était la station spatiale Mir. Celle-ci n'était pas visible au moment de l'observation.

3.1. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS COLLECTÉS

TEMOIN N°1

#	QUESTION	REPONSE (APRES ENQUETE)
A1	Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75))	SAINT-BRANCHS (37) lieu-dit « La chaussée »
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	CD 85 de St Branchs (37) à Esvres (37) ; rue nationale (CD 17), rue du Vallon et enfin la rue du 11 novembre
<i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i>		
B1	Occupation du témoin avant l'observation	RETOUR D'UNE SOIREE CAFE-THEATRE
B2	Adresse précise du lieu d'observation	47.28379° Nord, 0.78733° Est
B3	Description du lieu d'observation	PASSAGER AVANT DROIT D'UNE VOITURE
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	16/05/1993
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	Entre 00 :00 et 01 :00
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	NSP
B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	2
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	MARI ET FILLE
B9	Observation continue ou discontinue ?	DISCONTINUE
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ?	NP
B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	A UNE INTERSECTION LE TEMOIN NE VOIT PLUS LE PAN
B12	Phénomène observé directement ?	OUI
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	NP
B14	Conditions météorologiques	« Il y avait des éclairs mais sans tonnerre. Je précise que les éclairs étaient au loin. Le ciel était sans nuage. »
B15	Conditions astronomiques	NP
B16	Equipements allumés ou actifs	phares
B17	Sources de bruits externes connues	NP
<i>Description du phénomène perçu</i>		
C1	Nombre de phénomènes observés ?	1
C2	Forme	ASSEZ ALLONGEE, PAS DE CONSISTANCE
C3	Couleur	BLEUTEE
C4	Luminosité	NP

C5	Trainée ou halo ?	NP
C6	Taille apparente (maximale)	PAS BEAUCOUP D'ENVERGURE ET UNE FAIBLE EPAISSEUR
C7	Bruit provenant du phénomène ?	RIEN ENTENDU CAR DANS LA VOITURE
C8	Distance estimée (si possible)	EVALUATION IMPOSSIBLE
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	TOUJOURS DEVANT NOTRE VEHICULE- NNE
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	A LA HAUTEUR DES PHARES
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	A L'INTERSECTION DE LA RUE DU VALLON ET DE LA RUE DU 11 NOVEMBRE
C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	NP
C13	Trajectoire du phénomène	PRECEDE LA VOITURE et MOUVEMENT DE DROITE A GAUCHE ET INVERSEMENT
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	NP
C15	Effet(s) sur l'environnement	
<i>Pour les éléments suivants, indiquez simplement si le témoin a répondu à ces questions</i>		
E1	Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ?	OUI
E1	Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	NON
E2	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	OUI
E3	Quelle interprétation donne-t-il à ce qu'il a observé ?	OUI
E4	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	NON
E5	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	NON
E6	Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ?	NON
E7	Le témoin pense-t-il que l'expérience qu'il a vécue a modifié quelque chose dans sa vie ?	NON

4- HYPOTHESES ENVISAGEES

Les témoins ont probablement observé un laser de discothèque.

L'aspect décrit est typique des autres observations aujourd'hui bien connues du GEIPAN (ce qui n'était pas le cas à l'époque) :

- Forme allongée, éclairée par en dessous d'une lumière bleutée, mouvements de va et vient de gauche à droite, objet sans consistance et de faible épaisseur.

L'hypothèse impliquerait que celui-ci était lointain, puisque toujours vu près de l'horizon, ce qui est compatible avec la disparition du PAN au cours du trajet : celle-ci correspond en effet au moment où les témoins arrivent au fond de la vallée de l'Indre (pont sur l'Indre) et sa réapparition correspond au niveau où les témoins arrivent au sommet du plateau, après avoir franchi la vallée. Le PAN est toujours vu au sommet d'un plateau plat, offrant une bonne visibilité sur le lointain.

L'hypothèse implique aussi la présence d'un voile nuageux pour refléter le laser. Si le ciel était dégagé au niveau de la commune d'Esvres, il n'en était pas de même vers l'horizon Nord, puisqu'une perturbation était centrée sur la Grande-Bretagne. De plus, le témoin décrit des éclairs lointains, confirmant ainsi la présence de nuages à l'horizon, au niveau où était visible le PAN.

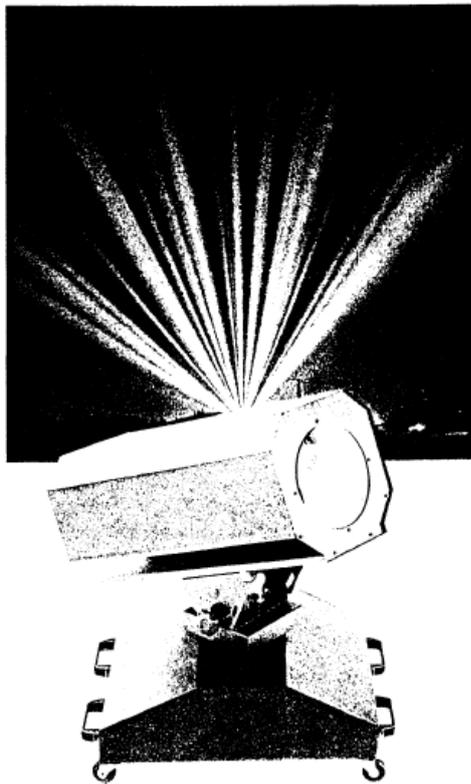
Il est à noter que l'observation a lieu dans la nuit d'un samedi au dimanche, ce qui correspond aux heures des discothèques.

A l'époque des faits, les lasers de discothèque étaient certes peu nombreux mais il y en avait déjà et ils pouvaient déjà provoquer des étrangetés et méprises dans le ciel, y compris à 35 km de la présente observation. En effet le cas ILE BOUCHARD (37) 11.12.1993 (www.cnes-geipan.fr/index.php?id=202&cas=1993-12-01340) le GEIPAN a fait la preuve qu'un équipement de discothèque dit « Sky Rose » avait été à l'origine d'observations.

BRIGADE L'ILE BOUCHARD
P.V. N° 586 du 11/12/93
Affaire : OUVI Picu au 7 février 93


ULTRALITE
SKY ROSE

S.A.R.L. NOVALIGHT
ULTRALITE France
Z.I. - 2, Rue de l'Europe
67520 MAMIGNY
Tél. 88 67 75 75 - Fax 88 67 75 75



SKY ROSE est un projecteur léger conçu pour une utilisation en extérieur et à chaque fois qu'une forte luminosité est requise, par exemple dans les théâtres, cinéma, télévision, etc... Ses faisceaux, extrêmement puissants, bénéficient d'une mise au point parfaite à partir d'une source lumineuse quasi solaire (ampoules HMI 575, 1200, 2500). Les faisceaux tournent à 360° avec une capacité de balayage de 175°. Alimentation électrique 220/240 V 50 Hz. La version 2500 est rephasée. Commande manuelle et par télécommande analogique 0 / 10 V permettant un choix de :

- vitesses des faisceaux rotatifs
- largeurs du balayage horizontal
- vitesses du balayage horizontal
- effets stroboscopiques et suppression du faisceau.

Le cône de lumière de 22° est largement visible même à grandes distances et dépend de l'ampoule utilisée (OSRAM). Visible de 7 à 12 km. Ce projecteur, fabriqué en acier plaqué zinc avec email résistant aux intempéries peut être placé sur roulettes ou sur support en acier (sur structure aéroplane). Une horloge électromécanique peut être rajoutée, sur la version la plus solide, pour les besoins de la location. DIMENSIONS : L 470 x P 670 x H 740 mm

Cod. CR 027
Pour ampoule HMI 575
Poids : 42 kg

Cod. GR 028
Pour ampoule HMI 1200
Poids : 45,5 kg

Cod. CR 029
Pour ampoule HMI 2500
Poids : 62 kg

SKY ROSE is a light projector conceived for outdoor use and also wherever a strong light output is requested as in theatres, film sets, television &c... Its extremely powerful beams, everyone perfectly focused come from a quasi-solar light source (575, 1200, 2500 HMI lamps) rotate for 360° and scan up to 175°. Main: 220/240 V 50 Hz. The 2500 version is rephased

Control, both manual and analogic remote 0 / 10 V allows the choice of:

- speed of rotating beams
- width of horizontal scanning
- speed of horizontal scanning
- strobe effect and black-out.

The light cone of 22° is widely visible even at long distances, and depends on the lamp employed.

This projector, manufactured in zinc-plated steel, and weather proof enamel, can be provisioned through castor wheels or with the use of steel connections (if used in flight-cases). A electro-mechanic clock can be added, in its stronger versions, for hire purposes. SIZES: W 470 x P 670 x H 740 mm

Cod. CR 027
for HMI 575 lamp
Weight: kg. 42

Cod. GR 028
for HMI 1200 lamp
Weight: kg. 45.5

Cod. CR 029
for HMI 2500 lamp
Weight: kg. 62

Les descriptions présentent de fortes analogies avec le présent cas puisque les objets étaient de couleur bleues ou bleuées, sans consistance (« l'objet ne paraissait pas constitué de matière mais plutôt formé de

lumières »), avaient un mouvement périodique et donnaient l'impression de suivre les témoins en déplacement. La seule différence importante porte sur la forme plutôt circulaire en plusieurs spots, alors qu'ici il s'agit d'une forme unique allongée, cette différence peut provenir de l'incidence du faisceau avec l'écran atmosphérique (motif allongé si incidence rasante) et de la marge de réglage de ces équipements d'animation, importante au vu de la fiche technique de celui retrouvé pour le cas ILE BOUCHARD (37) 11.12.1993.

L'équipement du cas ILE BOUCHARD (37) 11.12.1993 peut difficilement être à l'origine de la présente observation puisque son installation est déclarée à une date postérieure de quelques mois. D'autres cas d'observation GEIPAN ont mis en évidence que l'équipement générateur pouvait se trouver à plusieurs dizaines de km des témoins et que pour un même équipement les effets en terme d'aspect et distance d'apparition étaient très variables (facteurs atmosphériques) ce qui accroît bien sûr le potentiel de méprise.

4.1. SYNTHÈSE DES HYPOTHÈSES

HYPOTHÈSE			EVALUATION*
Laser de discothèque			0.75
ITEM	ARGUMENTS POUR	ARGUMENTS CONTRE ou MARGE D'ERREUR	POUR/CONTRE
- Aspects	- description parfaitement typique d'un laser de discothèque (forme, couleur, mouvements de va et vient)	Une multiplication de spots avec des tournolements aurait été encore plus typique	+0.9
Vraisemblance et leur date	- observation dans la nuit d'un samedi au dimanche - présence avérée de nuages près de l'horizon Nord - existence de lasers de discothèque à l'époque y compris dans la région	- laser non identifié (mais impossibilité 25 ans après de prouver la présence ou non présence)	+0.3

*Fiabilité de l'hypothèse estimée par l'enquêteur : certaine (100%) ; forte (>80%) ; importante (60% à 80%) ; moyenne (40% à 60%) ; faible (20% à 40%) ; très faible (<20%) ; nulle (0%)

5- CONCLUSION

Les témoins ont très probablement observé un laser de discothèque lors d'une nuit de samedi à dimanche.

L'aspect décrit est typique des autres observations aujourd'hui bien connues du GEIPAN : (ce qui n'était pas le cas à l'époque) : forme allongée, éclairée par en-dessous d'une lumière bleutée, mouvements de va et vient de gauche à droite, objet sans consistance et de faible épaisseur.

Bien que le témoin note que le ciel soit dégagé au niveau du lieu d'observation, la présence de nuages pouvant refléter un laser est avérée vers l'horizon Nord, puisqu'une perturbation centrée sur la Grande-Bretagne amenait des éclairs décrits par le témoin.

En 1993, les lasers de discothèque étaient certes peu nombreux mais il y en avait déjà. Il se trouve qu'un cas GEIPAN dans le même secteur (ILE BOUCHARD (37) 11.12.1993 www.cnes-geipan.fr/index.php?id=202&cas=1993-12-01340) a fait la preuve qu'un équipement de discothèque dit « Sky Rose » avait été à l'origine d'observations qui présentaient les mêmes aspects typiques que celle-ci.

D'autres cas d'observation GEIPAN ont mis en évidence que l'équipement générateur pouvait se trouver à plusieurs dizaines de km des témoins et que pour un même équipement les effets en terme d'aspect et distance d'apparition étaient variables (facteurs atmosphériques) ce qui accroît bien sûr le potentiel de méprise.

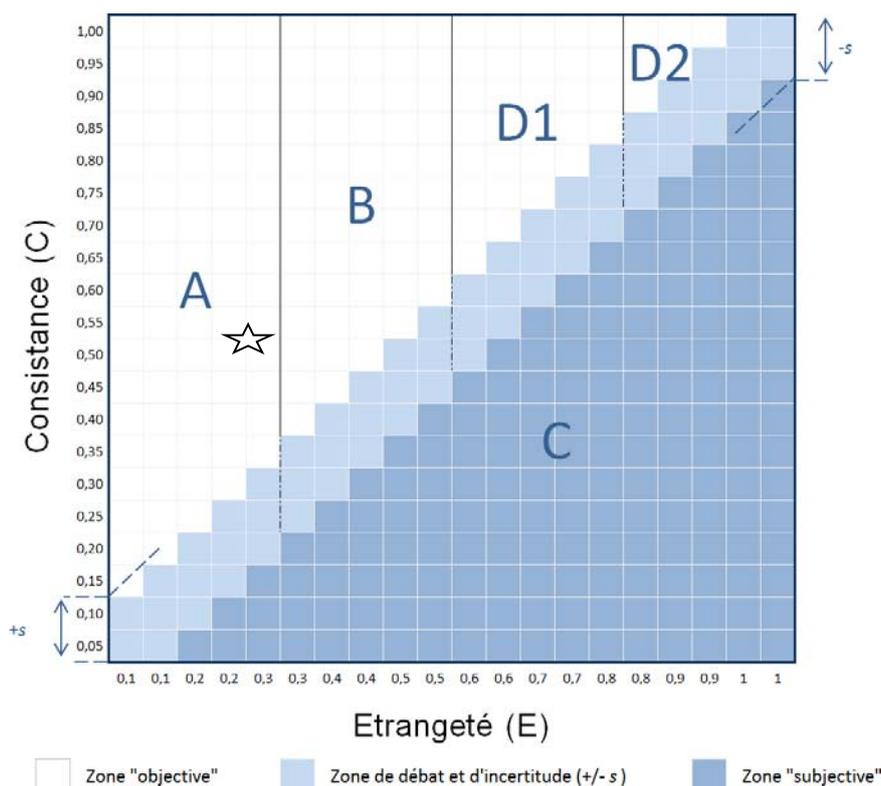
Aussi même s'il n'a pas été possible 25 ans après de trouver l'équipement générateur (ni même bien sûr de prouver son absence) la conformité d'aspect avec ce que pouvait générer les équipements utilisés à l'époque permet de retenir l'hypothèse comme très probable.

Le cas est classé A : observation très probable d'un laser de discothèque.

5.1. CLASSIFICATION

CONSISTANCE ⁽¹⁾ (Ix F) **0.5 = 0.7x0.7**

ETRANGETE ⁽²⁾ (E) **0.25**



Annexes

Annexe 1



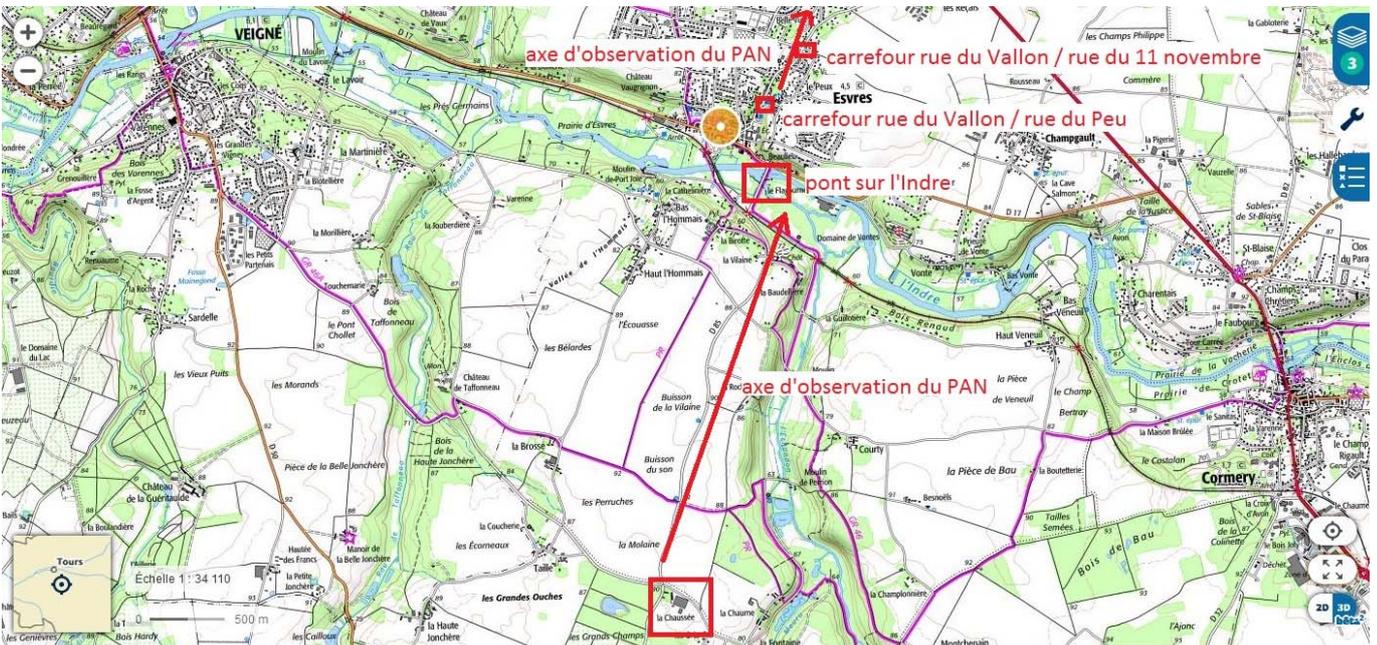
Annexe 2



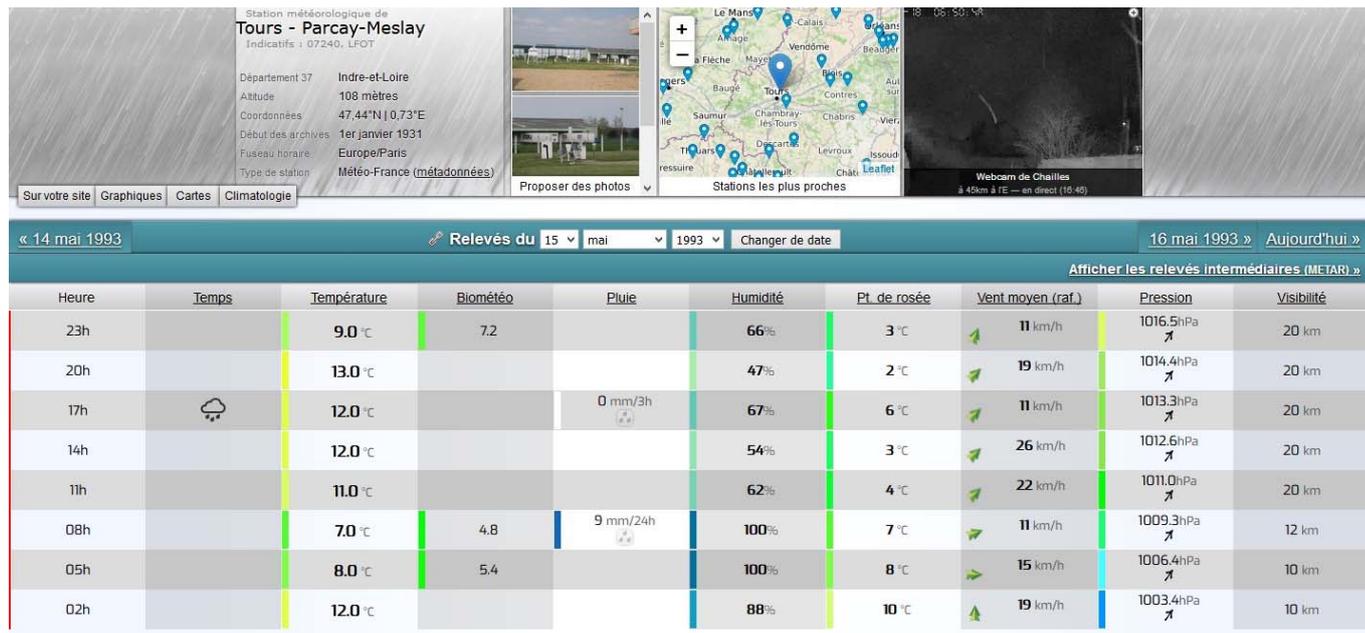
Annexe 3



Annexe 4

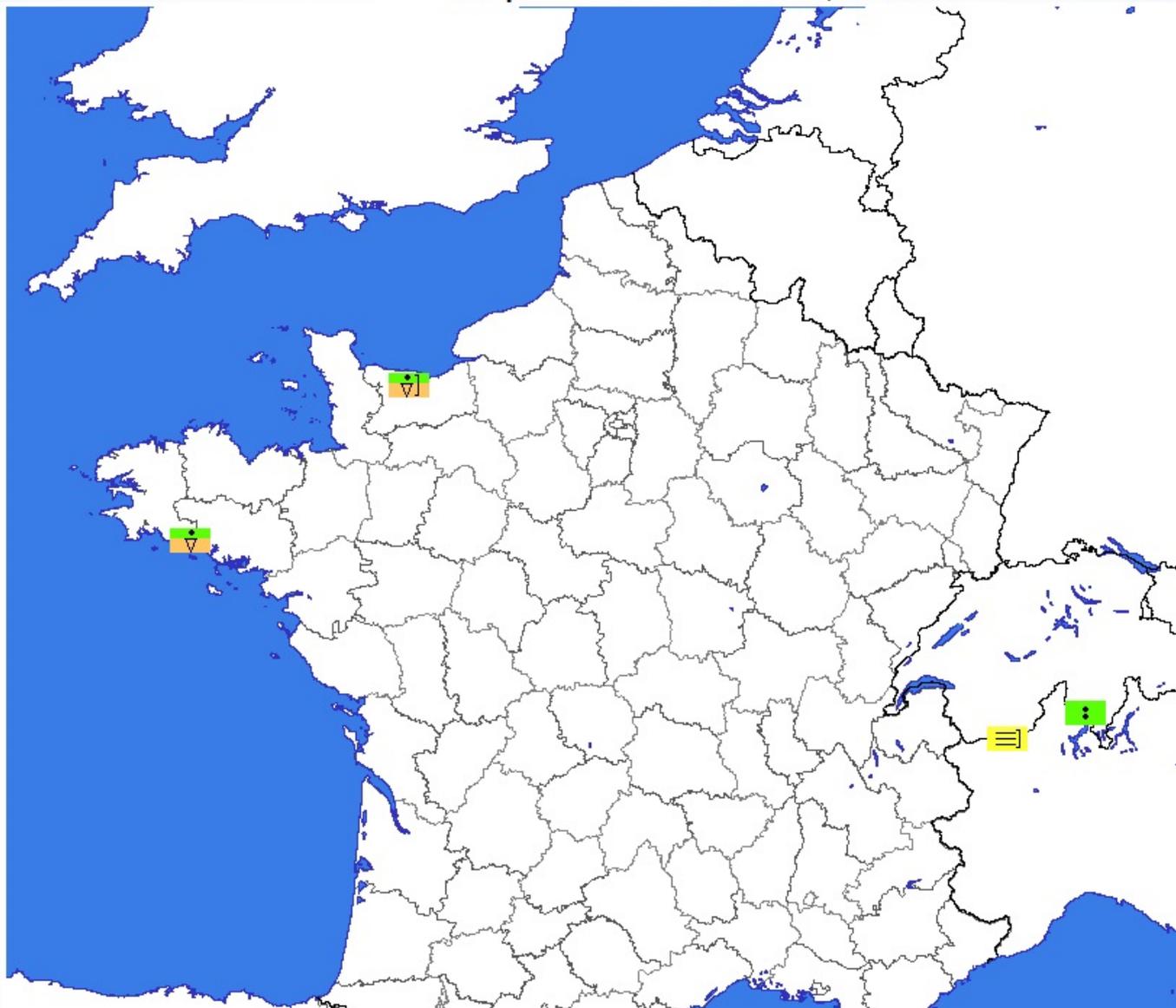


Annexe 5

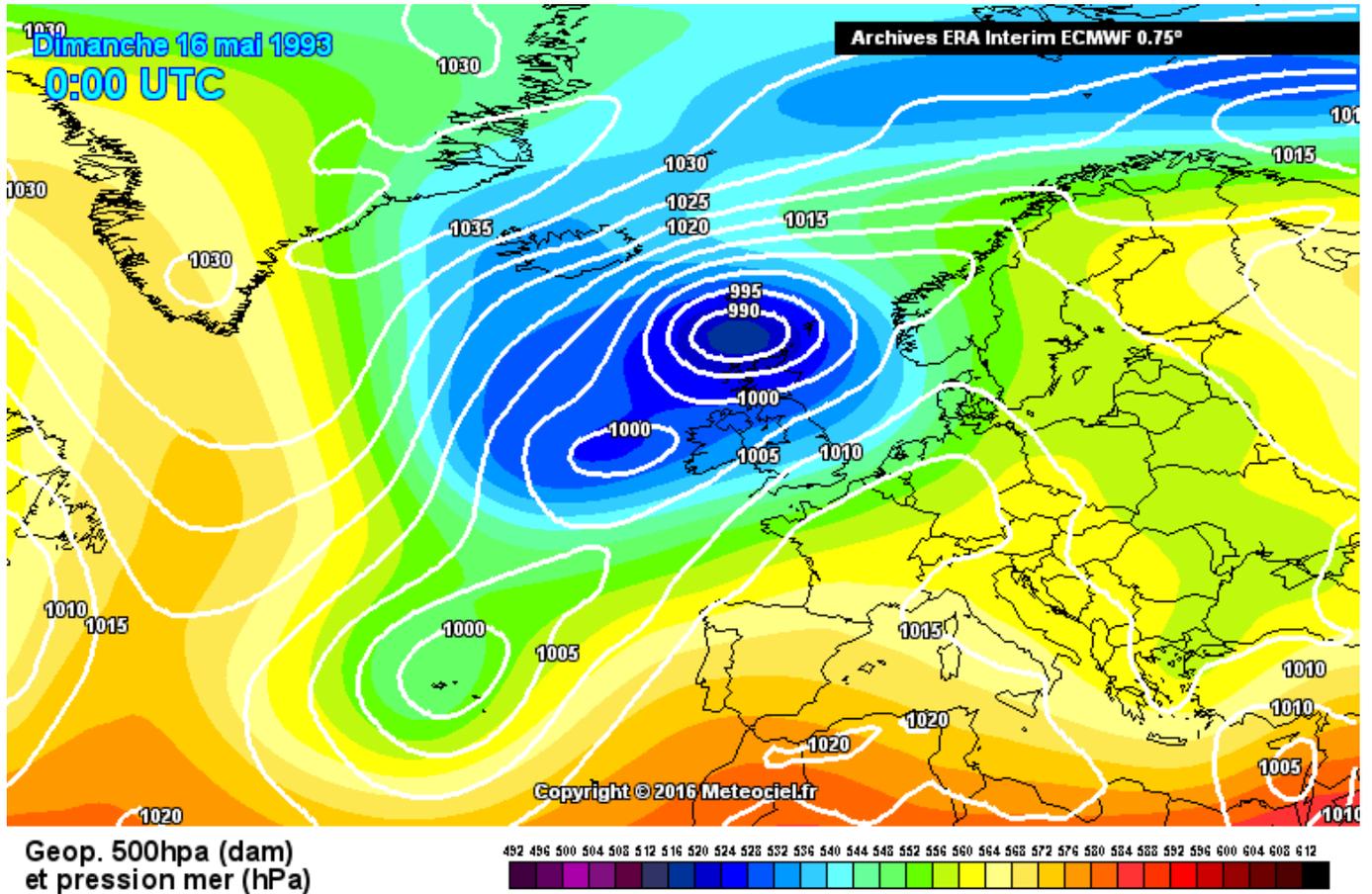


Annexe 6

Temps observé le 15 mai 1993, 21h UTC :



Annexe 7



Annexe 8

